

①⑨ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①① N° de publication : **2 643 597**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②① N° d'enregistrement national : **90 02312**

⑤① Int Cl⁵ : B 60 N 2/26.

①② **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

②② Date de dépôt : 23 février 1990.

③① Priorité : US, 24 février 1989, n° 07/315,012.

④③ Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 35 du 31 août 1990.

⑥① Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦① Demandeur(s) : *Société dite : SPALDING ET EVENFLO
COMPANIES INC. — US.*

⑦② Inventeur(s) : Paul K. Meeker.

⑦③ Titulaire(s) :

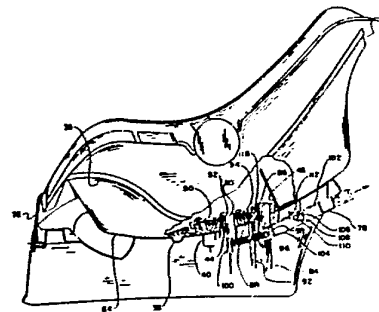
⑦④ Mandataire(s) : Cabinet Beau de Loménie.

⑤④ Ensemble de retenue formant siège pour enfant et base d'un tel ensemble.

⑤⑦ L'invention concerne des ensembles formant sièges d'en-
fants.

Elle se rapporte à un ensemble comprenant un support
supérieur et une base. Le support supérieur a des cavités 44
et des plaques métalliques 50, 54 destinées à guider des
montants 80 et des doigts 84 rappelés élastiquement afin que
le support puisse être retenu sur la base. Un crochet 76
maintient l'extrémité antérieure. De cette manière, un siège
habituel utilisé normalement pour le transport des enfants peut
aussi être utilisé sur la base pour la retenue d'un enfant sur un
siège de véhicule automobile.

Application aux sièges pour enfants.



FR 2 643 597 - A1

D

La présente invention concerne un ensemble de retenue pour enfant ayant une base perfectionnée, et plus précisément, elle concerne un ensemble perfectionné qui comporte un support destiné à contenir un enfant et une
5 base destinée à contenir temporairement le support, la base ayant une construction telle qu'elle peut être accouplée au siège d'un véhicule à l'aide de ceintures de sécurité.

La sécurité des enfants dans les véhicules est un sujet de préoccupation des parents. Cette préoccupation est
10 aussi partagée par le gouvernement dont les règlements de sécurité sont appliqués par un nombre croissant de juridictions. Etant donné les préoccupations des parents et l'implication des autorités gouvernementales, un grand nombre de progrès techniques ont été apportés aux ensembles
15 de retenue d'enfants destinés aux véhicules. Ces progrès concernent l'augmentation de la sécurité, mais ils sont à prendre en considération en fonction de la commodité d'utilisation. Le coût est évidemment à prendre en compte. Une réduction du coût a tendance à rendre disponible ces
20 ensembles à un plus grand nombre de consommateurs et donc à augmenter leur utilisation.

Les dispositifs dans le commerce et la technique antérieure se rapportent à des ensembles de retenue d'enfants pour véhicules qui sont très divers. En règle générale,
25 il semble que les dispositifs les plus sûrs soient ceux qui sont les plus coûteux et dont l'utilisation est la plus compliquée. Un coût élevé s'oppose à une utilisation très large des ensembles de sécurité car le nombre d'achats est réduit ; par ailleurs, les mécanismes compliqués
30 peuvent avoir tendance à décourager les utilisateurs. Inversement, des dispositifs plus commodes et moins coûteux donnent souvent une moindre sécurité, bien qu'ils puissent être achetés plus largement et utilisés de manière régulière.

35 Par exemple, on peut noter le brevet des Etats-Unis d'Amérique n° 4 545 613 qui décrit un ensemble de retenue d'enfant pour véhicule automobile, destiné à être fixé en

position par les ceintures de sécurité du véhicule. Un tel ensemble paraît bien construit au point de vue de la sécurité de l'enfant. Cependant, la partie d'assise dans laquelle l'enfant est assis et la partie de base placée au-dessous sont fixées l'une à l'autre. Elles sont accouplées ensemble au siège du véhicule automobile par l'intermédiaire des ceintures de sécurité. Le siège et la base sont tous deux réalisés spécialement pour la fonction particulière prévue. Le coût payé par le consommateur est élevé, nettement supérieur à celui qui serait atteint si le siège lui-même était un élément déjà vendu habituellement dans le commerce, et déjà possédé par les parents.

La même considération s'applique au dispositif décrit dans le brevet des Etats-Unis d'Amérique n° 4 743 063. Ce dispositif a en fait une base séparée et un siège séparé. Cependant, le siège a une configuration spéciale et n'est pas utile par lui-même sauf lorsqu'il est utilisé avec d'autres dispositifs de support spécialement réalisés et auxquels le siège peut être accouplé. Comme dans le dispositif précédent, ce dernier dispositif nécessite l'achat à la fois d'un siège spécialement réalisé et d'une base spécialement réalisée, si bien que les possibilités d'utilisation très étendues sont sérieusement réduites.

Des ensembles comprenant une combinaison d'un siège et d'une base sont aussi décrits dans les brevets des Etats-Unis d'Amérique n° 4 634 177 et 4 726 600. Ces ensembles comportent chacun des sièges et des bases qui peuvent être séparés l'un de l'autre. Chaque base a une réalisation particulière correspondant à l'application spécifique alors que la partie d'assise est utile indépendamment, cette caractéristique n'étant pas présente dans les dispositifs des deux documents cités en premier. Selon le brevet précité des Etats-Unis d'Amérique n° 4 634 177, les bords du siège sont couplés en deux points espacés placés aux bords de la base. Le désaccouplement est réalisé par rotation d'une poignée placée devant l'enfant, à un emplacement auquel le dispositif de désaccouplement peut

être atteint par l'enfant supporté. Dans le brevet précité des Etats-Unis d'Amérique n° 4 729 600, le siège a des rails inférieurs placés sur les côtés et destinés à se loger dans des cavités parallèles de la base. Le désaccou-
5 plement est réalisé à la partie centrale avant du siège par l'intermédiaire d'une boucle dépassant d'une sangle. L'accouplement du siège et de la base nécessite un alignement précis des rails et des fentes par les parents.

Aucun des dispositifs connus dans le commerce et
10 aucun des brevets connus ne décrit un ensemble ayant un support ou siège pour enfant de type classique et disponible dans le commerce, destiné à être accouplé à la base originale selon l'invention, munie d'un dispositif de fixation, à l'avant, à l'arrière et sur les deux côtés, le
15 mécanisme de libération étant placé bien au-dessous de la partie supérieure de la base, en dehors de la portée de l'enfant supporté, afin que le support et la base puissent être séparés commodément. Bien que de nombreux progrès connus soient précieux à un égard ou un autre, aucun brevet
20 ou aucun dispositif du commerce ne décrit ou ne suggère l'ensemble fiable, commode et rentable de retenue d'enfant décrit dans le présent mémoire.

Comme l'indiquent un grand nombre de brevets et de dispositifs du commerce, on a consacré constamment des
25 efforts à la retenue plus efficace d'enfants dans des véhicules automobiles. Cependant, aucun des efforts antérieurs ne suggère la combinaison selon l'invention d'éléments ayant une disposition et une configuration telles que décrites dans le présent mémoire. Les dispositifs connus ne
30 donnent pas les avantages de l'invention. L'invention donne les caractéristiques et avantages précités, par rapport au dispositif de la technique antérieure, par une combinaison nouvelle, utile et non évidente d'éléments constituants, mettant en oeuvre un nombre minimal d'éléments fonction-
35 nels, ayant un coût raisonnable de fabrication et mettant en oeuvre des matériaux facilement disponibles et des éléments classiques.

L'invention concerne donc un ensemble perfectionné de retenue d'enfant qui comporte un support d'enfant ayant une extrémité de pied et une extrémité de tête ainsi que des bords latéraux, le support ayant des fentes de logement
5 de doigts à sa face inférieure, et une base ayant une extrémité de pied et une extrémité de tête et des bords latéraux entre elles, ainsi que des doigts pivotants dépassant au-dessus de sa surface supérieure et destinés à se loger temporairement dans les fentes afin que le support
10 soit accouplé à la base.

Selon l'invention, le désaccouplement d'un support classique d'enfant d'une base fixée dans un véhicule automobile est réalisé par une simple poignée qui est totalement hors de portée de l'enfant porté dans le support.

15 L'invention concerne aussi la fixation d'un support d'enfant à une base par un dispositif de fixation placé en avant, en arrière et des deux côtés.

L'invention concerne enfin la retenue d'un enfant dans un véhicule automobile d'une manière plus sûre, plus
20 fiable, plus commode et moins coûteuse que dans la technique antérieure.

Plus précisément, l'invention concerne un ensemble perfectionné de retenue d'enfant comprenant, en combinaison, un support d'enfant ayant une extrémité de pied et une
25 extrémité de tête et des bords latéraux entre elles, le support ayant des fentes de logement de doigts formées à sa face inférieure, et une base ayant une extrémité de pied et une extrémité de tête et des bords latéraux entre elles, et des doigts pivotants dépassant au-dessus de sa surface
30 supérieure et destinés à se loger temporairement dans les fentes afin que le support soit accouplé à la base. L'ensemble comporte en outre un crochet en J placé dans la base, à l'extrémité de pied, pour le logement de l'extrémité de pied du support et destiné à coopérer avec les
35 doigts afin que le support soit fermement maintenu par rapport à la base, en des points disposés en triangle. Cet ensemble comporte en outre un dispositif à ressort fixé à

chaque doigt entre son point d'articulation et son point de contact avec une fente. L'ensemble comporte en outre une poignée couplée aux doigts et destiné à déplacer ceux-ci en position reculée malgré la force de rappel des dispositifs à ressort afin que le support puisse être séparé de la base. L'ensemble comporte en outre des cavités formées à la face inférieure du support et des montants dépassant de la surface supérieure de la base et destinés à coopérer avec les cavités afin que le support et la base soient guidés pendant l'accouplement. L'ensemble comporte en outre des plaques métalliques fixées à la base, chaque plaque métallique ayant une ouverture adjacente à une cavité et destinée à loger un montant et un bord de logement d'un doigt.

En outre, l'invention concerne aussi une base perfectionnée destinée à loger un support d'enfant, comprenant une extrémité de pied destinée à être placée près du siège d'un véhicule automobile, une extrémité de tête destinée à être placée à distance du siège, et les bords placés entre les extrémités, des trous adjacents à l'extrémité de pied, étant destinés au passage d'une sangle de ceinture de sécurité classique afin que la base soit fixée à un siège de véhicule automobile, des doigts pivotants dépassant au-dessus de la base et étant destinés à se loger dans des fentes d'un support d'enfant qui peut être disposé de façon temporaire sur la base afin que le support soit accouplé temporairement à la base, un dispositif à ressort, fixé à une première extrémité aux doigts, afin que ceux-ci soient rappelés élastiquement en position de verrouillage qui assure l'accouplement du support sur la base, et fixé à l'autre extrémité à une poignée afin qu'un opérateur puisse faire pivoter les doigts malgré la force de rappel du ressort et sépare ainsi le support de la base, et un crochet en forme de J placé à l'extrémité de pied de la base et destiné à loger l'extrémité de pied du support, si bien que les doigts et le crochet peuvent maintenir fermement un support sur la base, en des points disposés en triangle.

D'autres caractéristiques et avantages de

l'invention seront mieux compris à la lecture de la description qui va suivre, faite en référence aux dessins annexés sur lesquels :

la figure 1 est une perspective d'un support d'enfant couplé à une base, selon la construction de l'invention, par fixation sur un siège de véhicule automobile par des ceintures de sécurité ;

la figure 2 est une vue en élévation latérale du support et de la base de la figure 1, le support étant en position d'accouplement et de désaccouplement par rapport à la base ;

la figure 3 est une vue éclatée en élévation latérale, en coupe partielle, du support et de la base des figures 1 et 2 ; et

la figure 4 est une vue en plan de la partie inférieure de la base des figures précédentes.

Sur les diverses figures, les références identiques désignent des éléments analogues.

L'invention est illustrée par la figure 1, surtout considérée avec les autres figures. L'ensemble de retenue d'enfant selon l'invention comporte deux éléments principaux, le siège ou support 12 d'enfant et la base 14.

Le support 12 d'enfant a une construction classique. Il comprend une coquille 16 ou partie principale de corps dépassant d'une extrémité 18 de tête vers une extrémité de pied 20 et sa construction est telle que sa longueur est supérieure à celle de l'enfant qui doit être supporté à l'intérieur. La coquille 16 est profilée sur sa longueur avec une forme sinueuse donnant un meilleur confort à l'enfant. Les parties latérales 24 dépassent au-dessus des deux bords de la partie centrale 26 afin que l'enfant soit maintenu en direction latérale. Un coussin mou 28 est utilisé afin que l'enfant puisse être placé sur lui avec un plus grand confort. Des ouvertures allongées 20 traversent l'enveloppe 16 et le coussin 28 et permettent le passage de plusieurs sangles 32, avec des boucles de retenue de l'enfant dans le support d'une manière normale.

Le support 12 est de préférence formé d'une matière plastique constituée par un haut polymère résistant au choc et rigide, par exemple du polyéthylène, du chlorure de polyvinyle ou analogue, semblable au matériau utilisé pour la base 14. La base et le support ont de préférence des couleurs coordonnées pour des raisons d'esthétique.

La face inférieure 36 du support 12 a des nervures 38 de renforcement et des saillies 40. En outre, des cavités 44 et des fentes 46 sont placées près de chaque côté, au centre de façon générale le long du support, mais plus près de l'extrémité 18 de tête, afin que cette extrémité soit couplée à la base d'une manière décrite plus en détail dans la suite. Une plaque métallique 50 est fixée des deux côtés de la base, par exemple par des vis. Chaque plaque a une configuration correspondant à la base et a une ouverture 52 destinée à être disposée au-dessus d'une fente 46. Le bord 54 de la plaque 50 loge les doigts de verrouillage, qui sont tous destinés à donner une plus grande rigidité et une plus grande durée à l'ensemble 10.

Le support comporte une poignée 58 ayant une configuration en U retourné. La poignée est couplée par des axes 60 passant à travers les côtés du support, en position centrale par rapport à sa longueur.

L'autre constituant de l'ensemble est la base 14. Celle-ci a une partie centrale 64 destinée à loger la partie centrale 26 du support 12. Des parois latérales 26 dépassant vers le haut sont moulées avec la partie centrale. A partir de l'extrémité 70 de tête et jusqu'à l'extrémité 72 de pied, sa longueur est sensiblement égale à celle de la surface complémentaire du support, mais à l'extrémité 70 de tête, la base 14 est légèrement plus courte que le support 12. La base est aussi courbée sous forme sinueuse de l'extrémité de tête à l'extrémité de pied afin qu'elle corresponde à la courbure du support. L'extrémité 72 de pied de la base 14 se trouve juste au-dessous de l'extrémité 20 de pied du support 12 afin qu'elle soit au contact du dossier du siège du véhicule automobile dans

lequel l'ensemble est destiné à être fixé par une ceinture de sécurité. Des trous 74 de grande dimension sont disposés horizontalement à travers la base 14 afin qu'ils permettent le passage d'une sangle de ceinture classique de sécurité
5 destinée à assurer l'accouplement du siège du véhicule et de la base 14 et en conséquence du support 12 et de l'enfant.

L'accouplement du support 12 et de la base 14, aux extrémités de pied 20 et 72, est réalisé à l'aide d'un
10 crochet 76 ayant une forme de J retourné, moulé dans la base 14. L'extrémité 70 de tête de la base a aussi des mécanismes 78 d'accouplement temporaire destinés à la fixation du support 12. Deux montants 80 d'alignement, moulés en une seule pièce avec la base afin qu'ils en dépassent
15 vers le haut et afin qu'ils puissent se loger dans des cavités complémentaires 44 formées à la partie inférieure de la base par rapport à des ouvertures 52 de la plaque 50, sont placés de chaque côté de la base 14, plus près de l'extrémité de tête que de l'extrémité de pied. Ces mon-
20 tants 80 sont constitués de languettes de forme générale rectangulaire, ayant une dimension qui diminue verticalement et qui, avec les cavités associées 44, empêchent le déplacement latéral aussi bien que longitudinal du support par rapport à la base, et guident ceux-ci pendant l'accou-
25 plement. L'orientation verticale des montants 80 et des cavités 44 n'empêche pas cependant l'introduction du support 12 sur la base 14 ou son extraction.

Des mécanismes supplémentaires d'accouplement formés par deux doigts de verrouillage 84 sont placés près des
30 parties latérales 24 du support 12, plus près de l'extrémité 18 de tête. Les doigts de verrouillage sont disposés afin qu'ils se logent dans des fentes 46 formées à travers la face inférieure du support 14. Après accouplement, les doigts 84 passent dans les fentes formées dans le support.
35 Les fentes 46 ont une longueur suffisante pour qu'elles permettent le pivotement des doigts d'une position verrouillée vers l'avant vers une position libérée vers

l'arrière. En position libérée, le support 12 peut se déplacer librement en direction verticale, sur la base 14, ou peut en être retiré. Cependant, lorsque les doigts sont en position verrouillée vers l'avant, tournés vers l'extré-
5 mité 72 de pied, la surface horizontale de butée 86 est placée au-dessus du bord 88 de la fente 46 et empêche le soulèvement intempestif du support par rapport à la base. Le bord 54 de la plaque métallique 50 est placé au-dessus du bord 88 de la fente 46 afin que l'accouplement soit plus
10 sûr, avec en outre augmentation de la rigidité et de la durée d'utilisation.

Plus précisément, comme représenté sur les figures 3 et 4, les doigts 84 sont des organes rigides et plats, dépassant par des ouvertures 90 de la base et pouvant pi-
15 voter autour d'un axe placé au-dessous de la face inférieure de la base 14. Les doigts 84 sont montés sur un arbre ou axe commun 92 fixé afin qu'il tourne par fixation à des supports 94 de la base qui dépassent vers le bas. Des ressorts hélicoïdaux 96 relient une région intermédiaire de
20 chaque doigt 84, par l'intermédiaire d'un axe 98, à une saillie 100 placée plus au centre et dépassant de la base. Les ressorts 96 repoussent ainsi élastiquement l'axe 98 et les doigts 84 vers une position vers l'avant au-dessus des bords 54 et 88 afin que le support 12 soit verrouillé sur
25 la base. Une poignée 58 de libération ayant des bras 102 qui dépassent vers l'arrière est placée de manière que son extrémité exposée soit adjacente à l'extrémité de tête, les extrémités tournées vers l'arrière des bras 102 étant
30 fixées aux doigts élastiques 84 dans des régions intermédiaires par un axe 104. De cette manière, un parent ou un autre adulte peut saisir la poignée 58 à un emplacement qui se trouve en dehors de la portée de l'enfant supporté et peut tirer la poignée vers l'avant, à distance du support, en faisant pivoter simultanément les doigts 84 vers l'ex-
35 trémité de tête et permettant ainsi au support 12 antérieurement verrouillé d'être soulevé par rapport à la base. Un axe fixe 106 est maintenu en position par une rondelle 108,

placée sur un montant 110, et des doigts fourchus 112 afin qu'une surface d'appui soit formée pour le guidage des bras 102 et de la poignée 58 pendant leur déplacement.

Pendant le fonctionnement et en cours d'utilisation, 5 la base 14 est d'abord placée sur le siège d'un véhicule automobile auquel elle doit être accouplée, l'extrémité 72 de pied étant adjacente au dossier du siège du véhicule. La ceinture de sécurité est alors enfilée dans les trous 74 formés à l'extrémité 72 de pied de la base 14. La ceinture 10 de sécurité est alors bouclée et tendue afin qu'elle assure une fixation convenable. L'extrémité 20 de pied du support 12 est alors placée sous l'extrémité libre 116 du crochet 76 à l'extrémité 72 de pied de la base 14, l'extrémité 18 de tête du support étant légèrement soulevée, comme indiqué 15 sur la figure 2. L'extrémité 18 de tête est alors légèrement tournée vers le bas, les montants 80 de la base 14 coopérant avec les cavités 44 du support 12, les doigts 84 pénétrant dans les fentes associées 46. Un déplacement supplémentaire de la base vers sa position fermement accou- 20 plée provoque une action de chaque fente 46 comme une came qui fait pivoter la surface intermédiaire inclinée 118 de chaque doigt 84. Cette action fait tourner les doigts 84 malgré l'action des ressorts 96. Les fentes 46 passent sous la surface horizontale 86 de butée des doigts 84 et les 25 doigts 84 se déplacent vers la position verrouillée vers l'avant, par pivotement vers l'extrémité de pied et au-dessus d'une partie du support. Un accouplement sûr en trois points ou en triangle est alors formé entre la base 14 et le support 12, deux points d'accouplement étant cons- 30 titués par les doigts 84, à proximité de l'extrémité de tête, et le dernier point d'accouplement se trouvant au niveau du crochet en J 76 adjacent à l'extrémité de pied. L'enfant sanglé contre le siège est tourné vers l'arrière du véhicule.

35 Lorsque le support 12 doit être séparé de la base 14, la poignée 58 est simplement tirée vers l'extérieur de la base 14 vers l'extrémité 70 de tête et vers l'avant du

véhicule dans lequel l'ensemble est fixé. Cette action fait pivoter les doigts 84 dans les fentes 46 si bien que les surfaces horizontales 86 des doigts 84 se trouvent au-dessus des fentes 46. Le support 12, avec ses fentes 46, 5 peut alors être soulevé sans contact avec le doigt 84. Le support 12 est alors soulevé au-dessus de l'extrémité de tête 18. La poignée 58 peut alors être relâchée si bien que les doigts 84 se déplacent vers l'avant sous l'action des ressorts 96 mais ne sont plus au contact du support 14. La 10 poursuite du déplacement du support permet l'abaissement de l'extrémité 20 de pied sous l'extrémité libre 116 du crochet en J 76 afin que le support 12 soit dégagé et puisse être totalement retiré de la base 14, avec ou sans l'enfant maintenu par des sangles dans le support 12. Le support 12 15 retiré peut alors être utilisé pour le transport de l'enfant indépendamment de la base 14, de manière classique.

Bien entendu, diverses modifications peuvent être apportées par l'homme de l'art aux ensembles et aux bases qui viennent d'être décrits uniquement à titre d'exemples 20 non limitatifs sans sortir du cadre de l'invention.

RÉVENDICATIONS

1. Ensemble de retenue d'enfant, caractérisé en ce qu'il comprend :

un support (12) d'enfant ayant une extrémité de pied (20), une extrémité de tête (18) et des bords latéraux entre elles, le support ayant des fentes de logement de doigts à sa face inférieure, et

une base (14) ayant une extrémité de pied (72), une extrémité de tête (70) et des bords latéraux entre elles, et des doigts pivotants (84) dépassant au-dessus de la surface supérieure et destinés à se loger temporairement dans les fentes afin qu'ils assurent l'accouplement du support à la base.

2. Ensemble selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte en outre un crochet (76) en forme de J placé à la base de l'extrémité de pied et destiné à loger l'extrémité de pied du support, ce crochet étant destiné à coopérer avec les doigts (84) à la retenue ferme du support sur la base en trois points disposés en triangle.

3. Ensemble selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'il comporte en outre un dispositif à ressort (96) associé à chaque doigt entre son point d'articulation et son point de contact avec une fente.

4. Ensemble selon la revendication 3, caractérisé en ce qu'il comprend en outre une poignée (58) couplée aux doigts et destinée à déplacer ceux-ci vers une position reculée malgré la force de rappel des dispositifs à ressort afin que le support puisse être séparé de la base.

5. Ensemble selon la revendication 3, caractérisé en ce qu'il comporte en outre des cavités (44), formées à la face inférieure du support, et des montants (80) dépassant de la face supérieure de la base et destinés à coopérer avec les cavités afin qu'ils assurent le guidage de l'accouplement du support et de la base.

6. Ensemble selon la revendication 5, caractérisé en ce qu'il comporte en outre des plaques métalliques (50) fixées à la base, chaque plaque métallique ayant une

ouverture adjacente à une cavité de logement d'un montant.

7. Ensemble selon la revendication 6, caractérisé en ce que chaque plaque métallique (50) a un bord destiné à loger un doigt.

5 8. Base destinée à loger un support d'enfant, caractérisée en ce qu'elle comprend une extrémité de pied (72) destinée à être placée près du siège d'un véhicule automobile, une extrémité de tête (70) destinée à être placée à distance de ce siège, et des bords latéraux entre les
10 extrémités, des trous (74) adjacents à l'extrémité de pied et destinés au passage d'une sangle de ceinture de sécurité classique afin que la base soit fixée à un siège de véhicule automobile, des doigts pivotants (84) dépassant au-dessus de la base et destinés à se loger dans les fentes
15 d'un support d'enfant qui peut être logé temporairement sur la base afin que le support soit accouplé temporairement à la base, un dispositif à ressort (96) fixé à une première extrémité aux doigts afin que les doigts soient rappelés élastiquement en position de verrouillage assurant l'accou-
20 plement du support sur la base, et fixé à l'autre extrémité à une poignée afin qu'un opérateur puisse faire pivoter les doigts malgré la force de rappel du ressort et sépare ainsi le support de la base, et un crochet (76) en forme de J, placé à l'extrémité de pied de la base et destiné à
25 coopérer avec l'extrémité de pied du support afin que les doigts et le crochet puissent fermement maintenir un support sur la base en des points disposés en triangle.

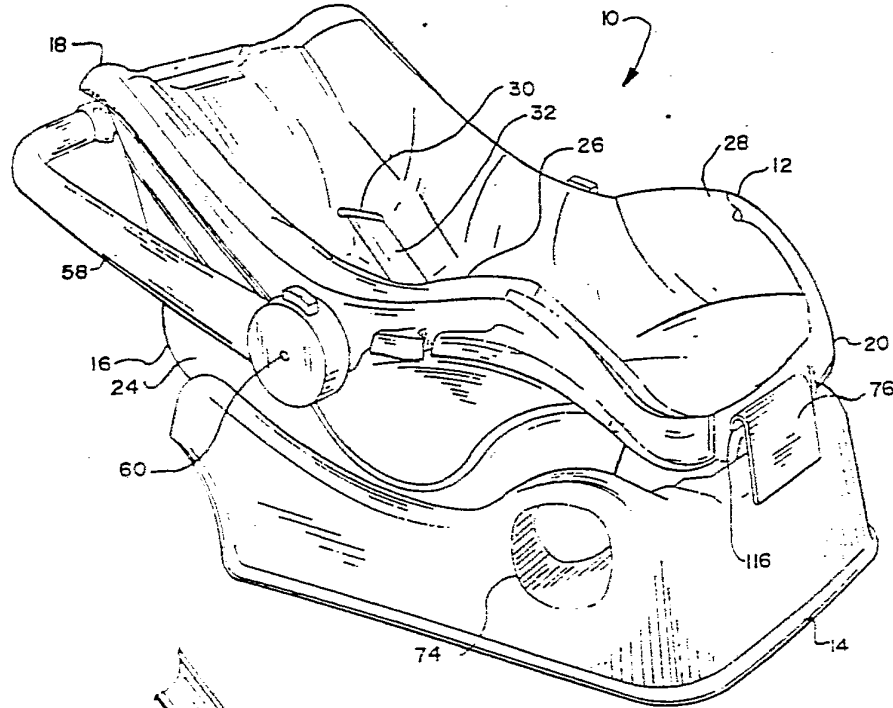


FIG. 1

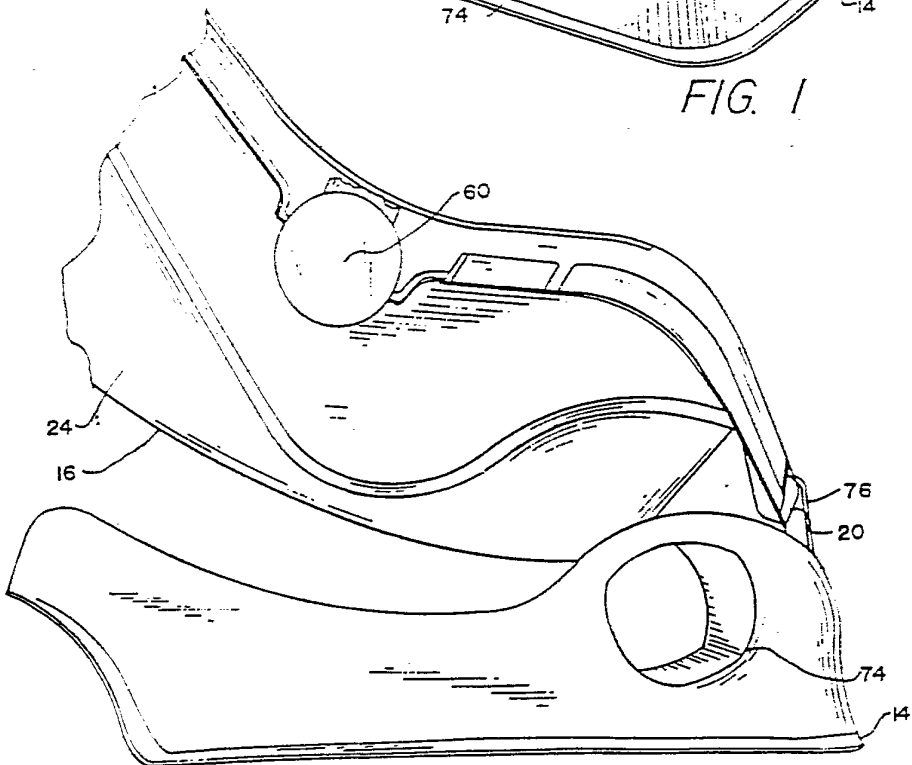


FIG. 2

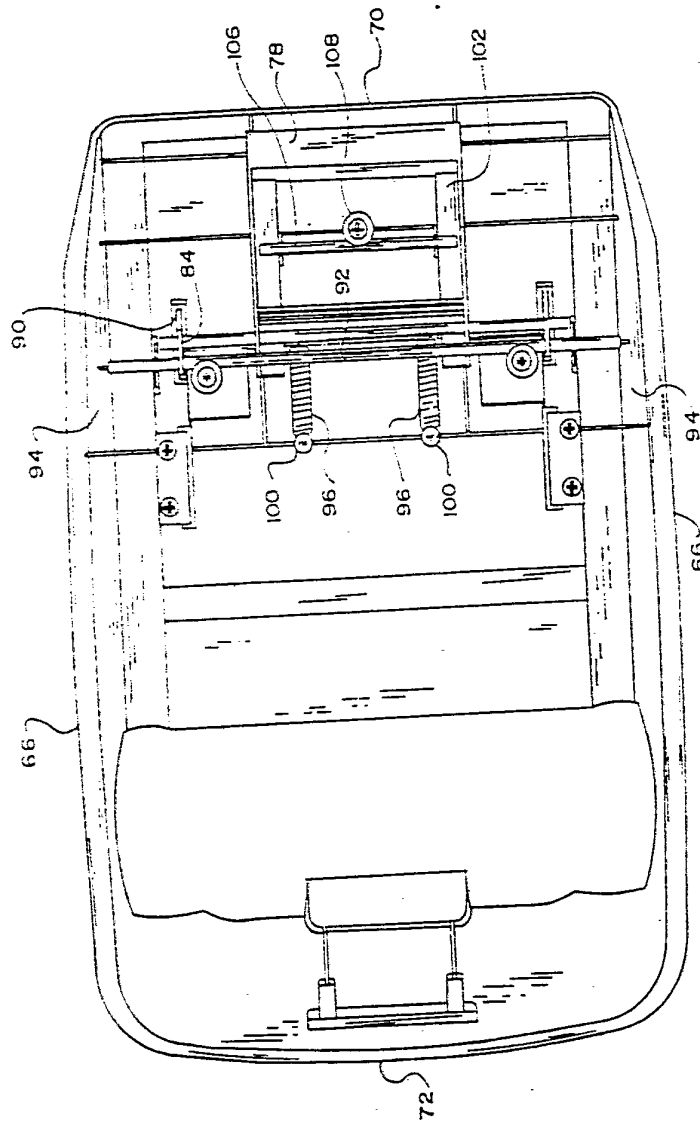


FIG. 4